

## Observation 27

Le 29 mai 2022 à 07:47

Monsieur et Madame André LEONARD

12 Chemin Perdu de la Vieille Ville

89140 COURLON SUR YONNE

Nous soussignés, Monsieur André LEONARD et Madame Arlette LEONARD, membres et administrateurs de l'association CVTCA COURLON-SERBONNES pour la qualité de la vie

Monsieur le Préfet,

Nous venons d'apprendre, par hasard, que le maire de Sergines a donné son accord pour l'obtention d'un permis de construire d'un poulailler industriel. Nous vous signalons qu'aucune information n'a été communiquée aux habitants de Sergines et aux villages environnants (Courlon, Michery).

Nous sommes très inquiets et nous vous alertons pour les raisons suivantes :

1 - Ce poulailler va consommer énormément d'eau qui sera puisée dans notre nappe commune souterraine déjà en baisse constante

2 - L'eau rejetée va polluer les sols et donc l'eau potable

Nous pensons qu'une étude et une information très sérieuse dans notre communauté de commune est indispensable avant que ce projet soit réalisé.

Merci de prendre en compte notre refus à cet énorme poulailler.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

AndréLEONARD

Arlette LEONARD